

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [maryse-bourdeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0574d4cd91deafebc8ce4482>

Date d'obtention : 2022-02-03 16:46:54

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il est important de ne pas regarder les photos.

Nous devons confisquer le ou les cellulaires des personnes impliquées et contacter la police lorsque le questionnaire de la trousse sera rempli

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai que je peux m'occuper de gérer une telle situation.

Le risque de propagation risquera de moins se divulguer à cause que j'aurai le pouvoir de confisquer leur cellulaire. Donc je pourrai rassurer davantage le jeune en lui nommant cela

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais m'assurer de ne voir aucune publication. Je vais aussi amener les jeunes à ce qu'ils ne se sentent pas jugés.